

Image not found or type unknown



Baisse progressive de l'impôt sur les sociétés (IS)

Fiche pratique publié le 10/01/2017, vu 690 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://assistant-juridique.fr)

Le PLF pour 2017 prévoit plusieurs changements, notamment un abaissement progressif du taux d'IS à 28%.

Le taux d'IS pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 sera de :

Assiette de calcul de l'IS	Taux d'imposition
< à 38.120 euros	15%
Entre 38.120 et 75.000 euros	28%
> à 75.000 euros	33,33%

http://www.assistant-juridique.fr/taux_reduit_is.jsp